

CONCERTATION
SUR L'AMELIORATION DE LA SURETE DES REACTEURS DE 900 MWE DU PARC NUCLEAIRE
FRANÇAIS DANS LE CADRE DE LEUR 4^{EME} REEXAMEN PERIODIQUE

**Compte-rendu de la réunion publique du 23 janvier 2019 à
Bordeaux**

La réunion a duré 3h05 et a réuni environ 90 participants
7 interventions du public

En tribune :

- Alain RENARD, conseiller départemental de Gironde, président de la Commission locale d'information nucléaire, CLIN de Blayais
- Hermine DURAND, cheffe de division de Bordeaux de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)
- Séverin BURESI, directeur de la centrale nucléaire de Blayais, EDF
- Olivier DUBOIS, adjoint au directeur de l'expertise de sûreté de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)

Garante de la concertation :

- Isabelle BARTHE

Modération :

- Claude CHARDONNET, C&S Conseils

Déroulé de la réunion :

1. Ouverture par le président de la CLIN
2. Introduction par la modératrice
3. Message de Marie-Pierre COMETS, ex-présidente du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sûreté nucléaire (HCTISN)
4. Mot de la garante
5. Intervention de l'ASN
6. Intervention de l'IRSN
7. Échanges avec les participants
8. Intervention d'EDF
9. Echanges avec les participants
10. Travaux en sous-groupes
11. Mise en commun
12. Clôture de la réunion

1. Ouverture

Alain RENARD, président de la CLIN du Blayais, remercie les participants pour leur présence et présente la CLIN du Blayais et son fonctionnement.

Il précise que celle-ci a été chargée par le HCTISN d'organiser cette réunion afin de recueillir les avis du public sur l'amélioration de la sûreté nucléaire des réacteurs de 900 MWe dans le cadre de leur 4^{ème} réexamen périodique.

2. Introduction

Claude CHARDONNET, modératrice de la réunion, présente le déroulé et les objectifs de la réunion. Elle indique qu'au-delà de cette réunion publique, les participants peuvent également s'informer, poser des questions et contribuer à la concertation sur le site de la concertation (www.concertation.suretenucleaire.fr).

3. Message du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sûreté nucléaire - HCTISN (vidéo)

Dans son message enregistré, **Marie-Pierre COMETS, ex-présidente du HCTISN**, remercie les participants et tous les acteurs porteurs de la concertation qu'elle souligne comme étant volontaire et inédite, de septembre 2018 à mars 2019. Elle présente le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN), une instance d'information, de concertation et de débat mise en place en 2008 sur les risques et la sécurité des activités nucléaires et leurs impacts sur la santé des personnes et sur l'environnement. Elle souligne la pluralité de cette instance indépendante, essentielle pour assurer sa mission de transparence de l'information, composée de parlementaires, de représentants d'associations de protection de l'environnement, d'organisations syndicales de salariés, d'exploitants d'installations nucléaires, de personnalités qualifiées et de représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire ainsi que des services de l'Etat. Elle indique que cet espace de concertation original n'a pas d'équivalent au niveau national et international.

Elle décrit ensuite les grandes étapes du 4^{ème} réexamen périodique et son contexte réglementaire.

Elle précise que la concertation porte sur les conditions d'amélioration de la sûreté des réacteurs de 900 MWe du parc nucléaire français.

Elle invite les participants à s'informer et à s'exprimer lors des réunions organisées par les CLI et sur le site internet de la concertation (www.concertation.suretenucleaire.fr).

4. Mot des garantes de la concertation

Isabelle BARTHE, garante, remercie les participants pour leur présence. Elle indique qu'elle a été désignée par le HCTISN avec Marianne AZZARIO pour être garantes de cette concertation volontaire. Elle explique que la concertation doit respecter les principes de participation du public représentés par la Commission nationale du débat public et définis par le code de l'environnement : l'accès à l'information et la participation au processus de décision sur les orientations génériques proposées par EDF dans le cadre de la poursuite de fonctionnement au-delà de 40 ans des réacteurs nucléaires de 900 MWe. Elle rappelle que le rôle des garants n'est pas de formuler un avis sur l'objet de la concertation mais de veiller à ce que tous les moyens soient donnés au public pour lui permettre de comprendre, de s'exprimer et de débattre. Elle ajoute que les garants ont également pour mission de rédiger un bilan afin de rendre compte du processus de la concertation et des arguments

échangés. Elle précise que ce bilan sera rendu public à la fin de la concertation et que chacun des organisateurs de la concertation devra y répondre et justifier de la prise en compte des arguments exprimés par le public dans le processus de décision.

5. Intervention de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)

(cf. diaporama joint projeté en séance)

Hermine DURAND, cheffe de division de l'ASN de Bordeaux, présente l'Autorité de sûreté nucléaire et rappelle son indépendance vis-à-vis d'EDF et du gouvernement. Elle présente les objectifs et les étapes du 4^{ème} réexamen périodique des réacteurs nucléaires de 900MWe. Elle présente ensuite :

- Le processus des décisions et des consultations publiques qui jalonnent le réexamen périodique ;
- Les acteurs qui interviennent au cours du réexamen périodique ;
- Le programme de réexamen d'EDF : sa phase générique puis ses phases spécifiques afin de prendre en considération les particularités de chaque centrale ;
- Le calendrier des réexamens périodiques pour chaque centrale entre 2020 et 2031 ;
- L'examen de conformité et la réévaluation de sûreté qui seront mises en œuvre pour chaque centrale pour faire progresser la sûreté des centrales et répondre aux exigences de l'ASN.
- Les prescriptions imposées par l'ASN contre le risque inondation à la centrale du Blayais à la suite des tempêtes de 1999 et de l'accident de Fukushima.

Enfin, elle rappelle les attentes de l'ASN dans le cadre de la concertation publique afin d'orienter son instruction en fonction des préoccupations du public.

6. Intervention de l'Institut pour la radioprotection et la sûreté nucléaire (IRSN)

(cf. diaporama joint projeté en séance)

Olivier DUBOIS, adjoint au directeur de l'expertise de l'IRSN, présente l'Institut de radioprotection et de recherche sur la sûreté nucléaire (IRSN) :

- Les missions de l'IRSN ;
- Son rôle dans le cadre du 4^{ème} réexamen périodique des réacteurs de 900 MWe ;
- Les enjeux particuliers pour l'expertise de l'IRSN dans ce contexte ;
- Les modifications réalisées pour lutter contre le risque d'inondation d'une centrale ;
- Les actions d'information de l'IRSN dans les différentes concertations et notamment la Foire aux questions (FAQ) disponible sur le site de la concertation (<https://concertation.suretenucleaire.fr/pages/les-documents-de-lirsn>).

7. Echanges avec les participants

Une représentante de l'association Tchernoblaye évoque les principaux enjeux soulevés par le rapport parlementaire sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires publié en juin 2018 : la gestion des entreprises prestataires, l'évolution des normes techniques, la notion de risque acceptable, le contrôle démocratique, le risque économique et financier et la problématique des exclusions de rupture. Elle rappelle que l'association Tchernoblaye milite pour l'arrêt définitif des centrales nucléaires et pour le développement d'énergies meilleures. En outre, elle déplore que les améliorations de sûreté envisagées partent toujours du principe de l'occurrence certaine d'un accident. Elle estime que les plans d'évacuation et les exercices de simulation organisés par la préfecture ne seront d'aucune utilité en cas d'accident nucléaire.

Un habitant du Bouscat s'interroge sur les conséquences de l'objectif de réduction de 50% de la part du nucléaire au profit d'énergies renouvelables intermittentes sur le réseau électrique et sur les installations nucléaires.

Un habitant Saint-Quentin-de-Bas-entre-deux-mers s'interroge sur la démarche de concertation et s'étonne de l'engagement de l'ASN et de l'IRSN à prendre en compte les contributions de participants non-experts dans les avis qu'ils publieront sur la Note de réponse aux objectifs (NRO) présentée par EDF.

- **La démarche de la concertation**

Alain RENARD, président de la CLIN du Blayais, indique que la politique du nucléaire en France est une politique qui concerne chaque citoyen et est fondée sur le droit d'interpellation des experts. Il rappelle que la CLIN du Blayais, qui tire sa légitimité de ce droit d'interpellation, est composée de représentants des citoyens, non-experts du nucléaire. Son rôle est d'interroger et de relayer les questions formulées par les citoyens auprès des acteurs de la sûreté nucléaire.

Isabelle BARTHE, garante, explique que selon le code de l'environnement, la concertation avec le grand public s'inscrit dans le processus de décision de chaque projet ou programme qui a un impact sur l'environnement. Elle explique que le processus de décision procède des expertises techniques mais doit également prendre en compte l'expertise quotidienne du citoyen du territoire exprimée pendant la concertation. Elle ajoute que la prise en compte de la concertation dans le processus de décision est un indice de bon fonctionnement de la démocratie.

Hermine DURAND, ASN, estime que la prise en compte des contributions des participants est une preuve d'ouverture de l'ASN et de l'IRSN. Elle ajoute que les avis exprimés pendant la concertation permettront d'améliorer l'intelligibilité des décisions et avis publiés par l'ASN et d'intégrer les attentes des participants.

Olivier DUBOIS, IRSN, ajoute qu'il s'agit d'apporter des réponses détaillées aux questions posées pendant la concertation dans le cadre des publications des avis de l'ASN et de l'IRSN sur le 4^{ème} réexamen périodique. Des réponses peuvent être apportées sur des sujets initialement non identifiés comme prioritaires mais qui correspondraient à des préoccupations exprimées par les participants.

- **Le risque nucléaire**

Hermine DURAND, ASN, confirme que le risque zéro en termes de sûreté nucléaire n'existe pas et qu'il justifie l'existence de l'Autorité de sûreté nucléaire en tant qu'instance indépendante dotée de moyens importants afin de contrôler les centrales et de répondre aux enjeux de risque nucléaire.

- **La gestion des entreprises prestataires**

Hermine DURAND, ASN, indique que les entreprises prestataires et la gestion de leurs compétences font l'objet d'une attention particulière de la part de l'ASN avec des inspections dédiées sur chaque centrale. Elle note que cette question témoigne de l'intérêt récurrent des participants à la concertation pour les Facteurs organisationnels et humains (FOH).

- **Le rapport parlementaire sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires¹**

¹ <http://www.assemblee-nationale.fr/15/rap-eng/r1122-tl.asp>

Hermine DURAND, ASN, indique que l'ASN partage certaines conclusions du rapport parlementaire sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires qui recommande notamment de renforcer les moyens d'action de l'ASN.

- **L'alimentation électrique des centrales**

Olivier DURAND, IRSN, explique qu'à la suite du retour d'expérience de l'accident de Fukushima et à l'occasion du 4^{ème} réexamen périodique la sûreté de l'alimentation électrique des centrales sera renforcée grâce à l'installation de diesels d'ultime secours (DUS) alimentés au fioul.

- **Les exclusions de rupture**

Olivier DUBOIS, IRSN, confirme que la cuve et les enveloppes externes des générateurs de vapeur sont classées en « exclusion de rupture » : la rupture de ces composants n'est pas envisagée dans la démonstration de sûreté d'une installation nucléaire. Il indique que le classement de composants en exclusion de rupture induit des exigences très strictes sur leur conception, leur fabrication et leur maintenance, avec notamment des contrôles en service renforcés. Suite aux découvertes d'anomalies concernant la concentration en carbone de certains de ces composants sur des réacteurs de 900 MWe notamment, il explique par exemple que le maintien des enveloppes de générateurs de vapeur en exclusion de rupture a nécessité la mise en place de mesures compensatoires visant à éviter tout risque de choc thermique sur ces composants. Ces mesures consistent en des restrictions des conditions d'exploitation que les opérateurs doivent respecter.

8. Intervention d'EDF

(cf. diaporama joint projeté en séance)

Séverin BURESI, directeur de la centrale nucléaire de Blayais présente la centrale et ses principales échéances pour la 4^{ème} visite décennale de 2021 à 2024. Il présente les objectifs et les propositions correspondantes d'EDF dans sa Note de réponse aux objectifs (NRO) concernant :

- La maîtrise des impacts environnementaux ;
- Les contrôles de conformité et de maîtrise du vieillissement de l'installation ;
- La réévaluation du niveau de sûreté des centrales nucléaires.

Dans le cadre de la réévaluation de sûreté, il détaille les objectifs et les propositions correspondantes d'EDF concernant :

- Les agressions et notamment le risque inondation ;
- Les accidents sans fusion du cœur,
- Les accidents avec fusion du cœur ;
- La piscine d'entreposage de combustible,

Enfin, il résume les principales dispositions proposées par EDF pour répondre aux objectifs du 4^{ème} réexamen périodique des réacteurs nucléaires de 900MWe.

9. Echanges avec les participants

Patrick MAUPIN, représentant de Greenpeace et membre de la CLIN du Blayais, s'interroge sur le choix d'EDF de ne pas proposer la bunkerisation des piscines de combustible et sur les conséquences en matière de sûreté.

Une habitante de Bordeaux, considère que les habitants de Bordeaux ne sont pas assez informés du niveau de risque encouru à Bordeaux en cas d'accident nucléaire à la centrale

du Blayais. Elle souhaite savoir si les essais qui seront réalisés pour vérifier les améliorations de sûreté seront effectués par EDF ou par des instances indépendantes. Enfin elle s'interroge sur la possibilité de remettre en question la prolongation des centrales nucléaires au-delà de 40 ans dans cette concertation.

Un chercheur du centre d'études nucléaires de Bordeaux-Gradignan, s'interroge sur les dispositions prévues par EDF pour s'assurer de la non-corrélation de la multiplication des agressions externes pour les différents systèmes de protection mis en place à l'instar de l'accident de Fukushima.

Une représentante des pêcheurs professionnels de l'estuaire de la Gironde, souhaite échanger avec EDF sur les conditions de pompage dans l'estuaire de la Gironde pour alimenter les circuits de refroidissement de la centrale du Blayais. Elle réaffirme l'importance de la concertation en amont entre EDF et les populations locales afin de partager leur connaissance du territoire. Elle déplore que les installations de pompage ne soient pas comprises dans le périmètre de l'usine et ne bénéficient par conséquent d'aucune compensation pour les pertes sur le milieu naturel (diminution de débits très importante et augmentation de matières en suspension) et sur l'activité des pêcheurs de l'estuaire. Elle estime qu'un travail de collaboration doit être mené entre EDF et les acteurs locaux. Elle indique qu'elle transmettra un rapport sur le sujet aux garantes.

- **Le risque nucléaire encouru à Bordeaux**

Alain RENARD, président de la CLIN du Blayais, explique que le périmètre du Plan particulier d'intervention (PPI) va être étendu de 10 à 20km autour de la centrale du Blayais. Il indique que les communes concernées devront élaborer à partir du PPI un plan communal de sauvegarde pour que chaque citoyen soit informé des risques et des dispositions prévues en cas d'incident. Il rappelle que la CLIN du Blayais a suggéré à l'Etat d'étendre le périmètre du PPI de la centrale du Blayais à 80km afin d'inclure Bordeaux dans les dispositions prévues en cas d'accident nucléaire.

- **Les essais réalisés pour vérifier les améliorations de sûreté**

Hermine DURAND, ASN, explique que les épreuves hydrauliques du circuit primaire seront réalisées par EDF et contrôlées par l'ASN, qui s'assurera de l'absence de fuite, notamment au niveau des soudures. Elle précise qu'en cas de résultat négatif, l'ASN n'autorisera pas le redémarrage du réacteur et un dialogue technique devra être entamé entre EDF et l'ASN.

Olivier DUBOIS, IRSN, ajoute qu'en ce qui concerne l'efficacité des modifications prévues pour éviter des rejets radioactifs importants dans l'environnement en cas d'accident avec fusion du cœur, l'IRSN mène en parallèle des contre-expertises et des essais de laboratoire pour avoir un avis indépendant. Il précise que les conclusions de l'IRSN seront présentées au printemps 2019 lors d'une session du groupe permanent d'experts pour les réacteurs nucléaires consacrée à la maîtrise des accidents avec fusion du cœur.

- **La bunkerisation de la piscine du combustible**

Hermine DURAND, ASN, rappelle que l'ASN a demandé à EDF de démontrer l'élimination du risque de fusion des assemblages de combustible vis-à-vis du risque de chute d'aéronef de l'aviation générale correspondant à des avions de masse inférieure à 5,7 tonnes.

Séverin BURESI, EDF, indique que les résultats des essais réalisés sont en cours d'instruction par l'ASN et l'IRSN. Il rappelle que la conception de la piscine combustible et le bâtiment d'entreposage répondent à l'objectif d'EDF de garantir le maintien en eau des assemblages de combustible en toutes circonstances. Il explique qu'EDF estime répondre à l'objectif assigné par l'ASN.

Olivier DUBOIS, IRSN, confirme que l'IRSN est en cours d'instruction du dossier sur la résistance du toit du bâtiment combustible à la chute d'un petit avion. Il précise que cette instruction étudie de manière déterministe les conséquences de la chute d'un petit avion. Il ajoute que le risque de chute d'avion d'une taille et d'une masse plus importante est étudié sous une approche probabiliste et relève de la sécurité nucléaire.

• **La corrélation entre les agressions externes simultanées**

Olivier DUBOIS, IRSN, explique qu'à partir du retour d'expérience de l'accident de Fukushima, l'objectif du 4^{ème} réexamen périodique est de rajouter dans les réacteurs un nombre limité mais suffisant de composants et de systèmes résistants à des cumuls d'agressions de niveau très élevé pour résister à des accidents avec des conséquences importantes. Il rappelle que ces améliorations de sûreté correspondent à une démarche de défense en profondeur contre le risque d'un accident avec fusion du cœur et ses conséquences éventuelles dans l'environnement.

10. Travail en sous-groupes, par table

Claude CHARDONNET, C&S Conseils, invite les participants à une réflexion collective en sous-groupes sur la base de 4 questions :

- Quels sont selon vous les points les plus sensibles à améliorer en termes de sûreté ?
- Quelles sont selon vous les propositions d'amélioration présentées par EDF qui vous semblent pertinentes ?
- Quelles sont selon vous les propositions d'améliorations présentées par EDF qui ne vous semblent pas pertinentes ?
- D'autres voies d'amélioration vous semblent-elles utiles à étudier ?

11. Mise en commun

Claude CHARDONNET, C&S Conseils, invite 5 rapporteurs volontaires à restituer en tribune les points clés des échanges à leur table sachant que l'ensemble des grilles remplies (1 par table) est collecté et fera l'objet d'un tableau annexe joint à ce compte-rendu.

. Les points les plus sensibles à améliorer en termes de sûreté

Table n°1 :

- Le risque lié au facteur humain et à la malveillance (terrorisme) ;
- La cyber-sécurité et le risque informatique ;
- L'autonomie du diesel d'ultime secours (DUS) ;

Table n°2 :

- Tirer les leçons de Flamanville concernant les défauts de fabrication ;
- La perte de compétence ;
- Le facteur humain et l'excès de confiance des exploitants ;
- Le risque d'un terroriste déguisé en militant d'une association anti-nucléaire ;

Table n°3 :

- La capacité d'EDF à financer le 4^{ème} réexamen périodique et la compétitivité de l'énergie nucléaire ;
- L'obsolescence du contrôle commande et la conservation des connaissances avec des interrogations sur la formation et le recrutement ;

Table n°4 :

- La lutte contre les agressions extérieures et notamment le terrorisme ;
- La gestion du transport des combustibles ;

- Les changements induits par le réexamen périodique sur l'organisation avec les entreprises sous-traitantes et les différents partenaires (ex: pompiers, hôpitaux , etc.)

Table n°5 :

- Le récupérateur de corium.

. Les propositions d'amélioration présentées par EDF auxquelles les participants souscrivent

Table n°1 :

- Le diesel d'ultime secours (DUS) ;
- L'autonomie de la Force d'action rapide du nucléaire (FARN) ;
- Le récupérateur de corium ;

Table n°2 :

- Le diesel d'ultime secours (DUS) ;
- Les modules de refroidissement supplémentaires (PTR bis) ;
- La protection contre les inondations ;
- La Force d'action rapide du nucléaire (FARN) ;
- Le récupérateur de corium ;

Table n°3 :

- Le rehaussement de la digue par rapport aux plus hautes vagues constatées à Blaye ;

Table n°4 :

- Tous les sujets abordés précédemment par EDF ;
- Les DUS ;

Table n°5 :

- La modification pour la récupération du corium avec l'interrogation sur l'analyse IRSN.

. Les propositions d'amélioration présentées par EDF qui ne semblent pas pertinentes

Table n°1 :

- Les participants s'interrogent sur la présence d'un risque supérieur potentiel en cas de remplacement des anciens composants par des nouveaux ;
- Les participants s'interrogent sur les mesures de contrôle des nouveaux matériels ;

Table n°2 :

- La protection contre le risque de virus informatique ;

Table n°3 :

- L'intégration du retour d'expérience des centrales de plus de 40 ans dans le monde et les enseignements à en tirer ;
- La protection contre le risque de piratage informatique ;

Table n°5 :

- Des efforts de communication autour des enjeux et des choix d'EDF (ex : arrêts des réacteurs, gestion des déchets, etc.) avec la population.

. D'autres voies d'amélioration utiles à étudier

Table n°1 :

- Les perturbations électromagnétiques ;
- La révision du périmètre du Plan particulier d'intervention (PPI) à 20km et sa déclinaison à l'échelle du Plan communal de sauvegarde ;

Table n°2 :

- L'impression de consensus entre la CLIN du Blayais, l'ASN et EDF provoque le doute sur l'indépendance de ceux qui contrôlent ;
- L'information sur les mesures environnementales faites à la centrale ;
- Le manque de communication sur les procédures d'évacuation de la population ;

Table n°3 :

- Le risque lié à l'intrusion terroriste ;
- Les participants s'interrogent sur le choix de limiter les études sur le risque de chute d'avion à un petit avion ;
- L'accès à la centrale en cas d'inondation ;

Table n°5 :

- La gestion des déchets.

• **Le coût du 4^{ème} réexamen périodique**

Séverin BURESI, EDF, rappelle que le 4^{ème} réexamen périodique des réacteurs de 900 MWe concerne 32 réacteurs nucléaires répartis dans huit centrales du parc nucléaire français. Il représente un coût de sept milliards d'euros et constitue un investissement rentable pour EDF pour continuer à produire 30 à 40 % de la consommation française d'électricité pendant 15 ans et sans émettre de CO₂.

• **Les entreprises prestataires**

Séverin BURESI, EDF, rappelle que la qualité du travail effectué par les agents EDF et les entreprises prestataires est une priorité. Il indique que la centrale du Blayais dispose d'une centaine de maquettes à taille réelle sur lesquelles chacun peut s'entraîner avant de réaliser une intervention.

• **Le Facteur organisationnel et humain (FOH)**

Séverin BURESI, EDF, reconnaît qu'il n'a pas évoqué le Facteur organisationnel et humain (FOH) dans la présentation qu'il a faite cependant il assure que le FOH est une priorité pour EDF, notamment lors d'une période de renouvellement des compétences comme la 4^{ème} visite décennale. Il précise que la centrale du Blayais a depuis quelques années ré-internalisé plusieurs activités afin de conserver des compétences opératoires au sein d'EDF sans pour autant écarter les entreprises sous-traitantes, davantage spécialisées dans certaines opérations.

Hermine DURAND, ASN, note également la prédominance du Facteur organisationnel et humain (FOH) dans les contributions des participants alors que celui-ci est au contraire très peu évoqué dans la documentation sur le 4^{ème} réexamen périodique.

Olivier DUBOIS, IRSN, rappelle que l'IRSN est doté d'un service dédié au FOH et d'un laboratoire de sciences humaines. Il précise que pour rassembler des informations dans ce domaine, l'IRSN mène des entretiens avec des agents EDF sur des thématiques précises. Les études sur le FOH sont également alimentées par les Evènements significatifs pour la sûreté (ESS) déclarés par EDF, les comptes rendus d'incidents, les exercices de crise et la réalisation de benchmarks (exercices de comparaison) en collaboration avec des partenaires internationaux.

• **Cyber sécurité**

Séverin BURESI, EDF, confirme que la cyber sécurité fait partie des risques pris en compte dans les réévaluations de sûreté du 4^{ème} réexamen périodique. Il rappelle néanmoins que la salle de commande de la centrale n'est pas informatisée et qu'il est par conséquent impossible qu'une personne extérieure puisse prendre le contrôle à distance d'un réacteur.

• **La résistance du bâtiment combustible à la chute d'un avion**

Hermine DURAND, ASN, explique que les études menées ont pour objectif de tester de manière déterministe la résistance du bâtiment combustible à la chute d'un petit avion. Elle précise que la probabilité de la chute d'un avion de taille plus importante étant

extrêmement faible (10⁻⁷), le risque est considéré comme acceptable en termes de sûreté nucléaire.

- **Les raisons de l'arrêt d'un réacteur nucléaire**

Hermine DURAND, ASN, rappelle que l'arrêt d'un réacteur peut être décidé par le gouvernement pour des raisons de politique énergétique, par l'ASN si elle estime que les conditions de sûreté ne sont plus suffisantes pour la poursuite du fonctionnement ou par l'exploitant pour des raisons économiques.

12. Clôture de la réunion

Isabelle BARTHE, garante, se félicite de la pertinence de la concertation malgré le caractère technique du sujet. Elle considère que la qualité des contributions proposées par les participants prouve la pertinence de cette concertation. Elle retient que les participants ont notamment évoqué deux thématiques qui n'avaient pas été abordées dans les précédentes réunions : la comparaison des dispositifs d'information et de sécurité en France et dans les autres pays et le retour d'expérience à l'international des centrales de plus de 40 ans. Elle signale que la question des déchets nucléaires fera l'objet d'un débat public organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP) au printemps 2019, débat qui portera sur la 5^{ème} édition du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR).

Le président de la CLIN, remercie les participants pour la richesse et la diversité de leurs contributions. Il rappelle que la CLIN du Blayais s'est déjà positionné sur une partie des thématiques abordées par les participants et ce de manière indépendante de l'exploitant et de la politique décidée par le gouvernement. Il rappelle que le rôle de la CLIN du Blayais est : de s'assurer que l'information est accessible au grand public et que celui-ci s'en saisisse, d'interroger les acteurs de la sûreté nucléaire sur les questions dont ils ont la responsabilité et de favoriser l'expression citoyenne sur un enjeu aussi important que celui de l'énergie.